

# Compte rendu du Conseil Municipal

10 juillet 2018

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr MATHELIN Christophe, Mme CROZET Josiane, , Mme MUGUET Angélique

Absents excusés : Mr PETIT Frédéric, Mr TRUCHET Jean Pierre

## **Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2018**

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une convention pour l'extension du réseau d'eau potable.

### • MAISON BARBEYS

Madame le maire présente la notice descriptive et explicative de l'avant projet détaillé concernant la réhabilitation de la maison Barbeys avec un chiffrage estimatif de 320 600 € HT.

L'architecte va être contacté afin d'apporter quelques modifications.

### • TOUR DU PAYS ROANNAIS

Le coût total demandé pour une arrivée est de 5 000 €. La Copler ayant décidé de subventionner à hauteur de 3 975€, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de prendre en charge la différence soit la somme de 1 025€.

### • CONVENTION EXTINCTEURS

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal d'une proposition de maintenance annuelle des extincteurs. Cette offre comprend la vérification des extincteurs, le remplacement des pièces détachées, les charges de maintenance préventive et le déplacement. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite pour le moment à cette proposition.

### • TARIF LOCATION SALLE

Le conseil vote les tarifs pour la salle en 2019 à savoir :

Particuliers commune week-end	325 €		
Particuliers extérieurs commune week-end	475 €	Arrhes (particuliers)	100 €
Associations commune week-end (2 utilisations/an)	200 €	Arrhes (associations)	100 €
Pour les suivantes	320 €	Caution (salle)	1 000 €
Associations extérieures commune week-end	445 €	Caution (sono)	500 €
Assemblées générales	300 €		

### • PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE

Une délibération de 1992 fixait une participation de 50 % aux familles à partir du 2<sup>ème</sup> enfant transporté. Le conseil a entériné cette décision. La responsable des transports a fait parvenir en mairie la liste des enfants concernés, 4 familles sont éligibles à cette participation qui fera l'objet d'un prochain versement.

### • TARIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a voté les tarifs de 2019 pour la redevance assainissement à savoir :

- 0,94 € le m<sup>3</sup> d'eau rejetée
  - 71 € pour la part fixe annuelle
  - 105 € de redevance forfaitaire pour les maisons non branchées au réseau d'eau mais rejetant des eaux usées
- Le prix de la demande de branchement restant à 1 401 €.

### • REGULARISATION CHEMINS

Madame le maire fait part d'une demande concernant un chemin au lieu du le Fay, pour lequel il convient de régulariser la situation cadastrale. Après avoir pris connaissance des plans, le conseil municipal décide la prise en charge du montant des actes administratifs pour régulariser. Les frais d'arpentage seront supportés par l'administré.

### • REGLEMENT GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGPD)

Madame le maire fait part aux membres du conseil que la responsabilité des collectivités est renforcée. Ces dernières ont l'obligation de protéger les données en leur possession. Un délégué à la protection des données doit être désigné. Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier ce dossier à la Copler.

- **EXTENSION RESEAUX EAU POTABLE**

Laurent Bissuel fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité de profiter des travaux de réfection du réseau d'eau potable pour réaliser une extension du réseau en vue de desservir la parcelle AB 48. Une convention doit être signée pour un montant estimé à 1 800 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer tous les documents pour l'extension du réseau d'eau potable pour cette parcelle.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Les tables de la salle ERA doivent être livrées cette fin de semaine.
- Suite à la demande de la mairie de Chirassimont, la garderie se fera dans les locaux de l'école de Chirassimont à la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.